

## Le Parc de l'Ermitage bénéficie d'une revégétalisation d'urgence



*Ce site classé parmi les « Espaces Naturels Sensibles » (ENS) de la Gironde, subit aujourd'hui les conséquences d'incivilités de promeneurs, menaçant lourdement les berges et le plan d'eau. La Ville de Lormont a décidé d'agir rapidement avec plusieurs mesures, dont une opération de revégétalisation.*

### **Conserver le plaisir d'une promenade nature en ville**

Le Parc de l'Ermitage a été conçu en ce sens. Les cheminements en béton et les passerelles sur pilotis permettent une promenade agréable, en pleine nature, respectant la faune et la flore. Malheureusement, une grande fréquentation du Parc de l'Ermitage est observée en dehors de ces sentiers balisés.

*« La flore et la faune ont besoin de conditions favorables pour se développer. Pour les animaux sauvages, par exemple, de zones où ils peuvent se nourrir, se reposer, se reproduire et se protéger. Les espaces naturels peuvent se renouveler de manière indéfinie sauf si nous exerçons sur eux une pression de prédation ou de dérangement à la fois forte et durable. Le parc de l'Ermitage est aujourd'hui un espace sur fréquenté. Les incivilités et le manque de respect ont un impact négatif, à la fois sur le milieu naturel et sur le vivre ensemble »* déclare Emmanuel Nagoua, technicien écologue de la Ville de Lormont.

### **Une opération de revégétalisation**

L'an dernier, la Ville a mené une régulation piscicole dans le plan d'eau, à savoir, éliminer autant que possible les espèces invasives qui détruisent la faune et la flore de l'étang : 40 kg de carpes koï, et 17 kg de black bass et de perches soleil ont été sortis du plan d'eau qui ravageaient les autres espèces, principalement amphibiens. Ces dernières semaines, la Ville a procédé à la revégétalisation des berges (l'équivalent de 130 mètres linéaires) pour lutter contre leur érosion dans le plan d'eau. Il s'agit également d'améliorer la biodiversité, animale et végétale, en lui ménageant un espace sanctuarisé où prospérer. Pour ce faire, une clôture a été installée sur toute la partie nord-ouest de la berge afin de la rendre inaccessible aux baigneurs, aux chiens et aux ragondins amateurs de jeunes pousses. Des géonattes et fascines en fibre de coco pré-végétalisées ont ensuite été posées. Elles sont fixées dans l'eau avec la bonne orientation et à la bonne profondeur pour se développer en largeur et conserver ainsi leur intégrité sur toute la longueur de la zone traitée. Au total, 25 000 euros ont été consacrés à cette opération de sauvetage.

### **Appel à la responsabilité de chacun**

Pour profiter encore pleinement du Parc de l'Ermitage, la Ville en appelle à la responsabilité de chacun. En effet, il est aussi important que les visiteurs s'imposent une certaine discipline, respectueuse de cet environnement. Un nouvel arrêté a d'ailleurs été pris, permettant à la police municipale de sanctionner les conduites préjudiciables. Pour rappel, il est strictement interdit de faire du vélo, de la moto ou du quad. Mais également de faire des feux de camps, de se baigner, de pêcher, de cueillir et d'arracher les végétaux. Et enfin, interdit de promener les chiens sans laisse, de les laisser se baigner et à fortiori de les laver dans le plan d'eau. Autant d'efforts qui permettraient à la nature de tout simplement, reprendre ses droits.

---

### **Votre contact**

**Médélise DUNY**

Attachée de presse

05 56 33 00 97

[medelise.duny@lormont.fr](mailto:medelise.duny@lormont.fr)